

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

**États financiers
de l'exercice clos le 31 mars 2007**

Rapport annuel 2006-2007 – Message de la Tutrice et curatrice publique

Le Bureau du Tuteur et curateur public a été très occupé et productif au cours de l'exercice 2006-2007.

Du côté technologie, le Bureau a finalisé le choix et l'acquisition du nouveau logiciel de gestion des investissements – AccuTrust Gold – et complété la mise en oeuvre d'un nouveau système TI pour le comptable de la Cour supérieure de justice. Les besoins fonctionnels des composantes gestion de la clientèle et correspondance du nouveau système TI ont été mis au point pour les Services de tutelle relative aux biens et l'unité des successions, dans le but de les instaurer et de les mettre en oeuvre au cours du prochain exercice.

Du côté des investissements, le BTCP a créé un Fonds canadien de revenu et dividende, pour l'ajouter aux options d'investissement offertes à nos clients. Ce fonds est constitué d'un portefeuille équilibré de valeurs canadiennes de haute qualité productives de revenus, comprenant des actions ordinaires et privilégiées avec dividende, et des titres à revenu fixe censés générer des revenus réguliers ainsi qu'une plus-value en capital à long terme. Ce fonds constitue un investissement approprié pour les clients qui ont besoin de revenus réguliers un peu plus élevés, et qui peuvent supporter un certain capital-risque sur un horizon de placement à moyen ou long terme. Le revenu gagné sur le montant investi dans ce fonds peut être versé chaque mois dans le compte en fiducie du client, ou être réinvesti dans le fonds si le client ne souhaite pas recevoir des revenus paiements mensuels.

Cette acquisition aussi nous a tenus très occupés l'année dernière. Après un processus de recherche approfondie, nous avons retenu à compter du 1^{er} septembre 2007 les services de Beutel Goodman and Co. Ltd. et de Co-operators Investment Counselling Limited comme directeurs des placements du fonds diversifié du BTCP. Nous avons également retenu les services de Co-operators Investment Counselling Ltd. pour gérer le Fonds canadien de revenu et dividende à compter du 1^{er} octobre 2006. La firme Philips, Hager and North continuera d'administrer notre Fonds du marché monétaire canadien, et elle a également été choisie comme gestionnaire de nos fonds d'obligations et fonds du marché monétaire américain.

En première ligne, la charge de travail continue de s'accroître au fur et à mesure que s'élargit notre base de clients adultes mentalement incapables. À la fin du présent exercice, nous assurons la gestion de 9537 cas de services de tutelle aux biens. Le nombre de ces cas qui sont complexes – où sont en jeu des biens réels, des tâches juridiques, la gestion de fiducies reliées, des investissements, des soins de longue durée ou des clients qui vivent de façon autonome – a augmenté jusqu'à 74 % du nombre total de cas. Cette situation a eu un effet d'enchaînement sur le plan des pressions du travail sur ceux qui sont en relation

avec les ressources de première ligne, comme les planificateurs financiers, les avocats et enquêteurs qui offrent des services de soutien aux représentants des clients.

Sur le plan des soins personnels, le nombre de cas de tutelle des soins personnels et d'ordonnances de traitement en milieu communautaire est demeuré relativement stable à 20 et 129 respectivement. Le nombre total de décisions relatives au traitement qui ont été rendues excédait les 4400.

Le point principal sur lequel nous avons concentré notre attention au cours de cette dernière année a été notre service des successions, où notre objectif a été de terminer des recherches d'héritiers toujours en cours, dans des dossiers qui sont restés ouverts plusieurs années, ceci de façon à réduire le nombre global de dossiers administrés. Je suis très heureuse de vous informer qu'à la fin du dernier exercice, le nombre global de cas se situe à près de 1300, soit une réduction d'environ 450 cas depuis le dernier rapport du vérificateur général, en novembre 2004.

Ce que je viens de relater ne met en lumière que des nombres et des statistiques. Bien qu'il ne fasse aucun doute que ces données ont une grande importance pour l'évaluation de la prestation de services sur le plan de la planification organisationnelle et des objectifs de rendement qu'il faut s'assurer d'atteindre, ce type de renseignements ne témoigne pas des avantages ultimes et « réels » dont tirent profit les particuliers, familles et héritiers incapables qui ont reçu l'aide de nos services. On ne saurait mieux illustrer ces avantages que par des descriptions de certains cas réels où nous avons apporté une aide au cours du dernier exercice. Ils sont trop nombreux pour qu'on les mentionne, mais en voici deux exemples :

Un nouveau départ

Un agent de police a communiqué avec notre unité d'enquête pour nous avertir que le personnel d'une Association de la vie communautaire les avait informés qu'une jeune femme ayant un retard de développement sévère était tombée enceinte. La police soupçonnait qu'elle n'ait été victime d'agression sexuelle. Cette jeune femme souffrait aussi d'autres problèmes de santé et d'hygiène personnelle. À l'époque, la jeune femme vivait avec sa mère et son beau-père.

Suite à l'enquête policière, un membre de la famille a été accusé d'agression sexuelle et la Cour lui a ordonné de n'avoir aucun contact avec la jeune femme.

Après l'arrestation du membre de la famille, la jeune femme a déménagé au domicile de sa soeur. Sa mère en a eu soin le jour et sa soeur la nuit. Cependant, la mère a persisté à nier que le membre de la famille ait fait quoi que ce soit de mal, et elle a retiré sa fille du programme de jour de l'Association de la

vie communautaire, privant sa fille de la socialisation et la stimulation grandement nécessaires que lui procurait le programme.

Le BTCP a entrepris une enquête de tutelle axée sur les soins personnels de la jeune femme. Suite à l'enquête, le TCP a présenté au tribunal une demande pour être désigné tuteur de personne en vue d'un placement de la jeune femme dans un foyer de groupe supervisé par l'Association de la vie communautaire, et dans des programmes de jour adaptés à sa situation. Notre cliente a fait une nouvelle visite d'initiation à tous les programmes de jours, et selon les informations obtenues, elle était très heureuse de voir les membres du personnel et les amis qui lui étaient familiers. Entretemps, le personnel du foyer de groupe l'avait maintenue active en la faisant jouer à l'extérieur dans la cour, faire des promenades et jouer sur la balançoire, ainsi que quelques sorties spéciales avec le personnel.

Le voyage de toute une vie

Monsieur A. est âgé de 41 ans et client du TCP depuis décembre 2003. Immigré du Soudan, il a des antécédents de maladie mentale. Il est actuellement sous médication, sa condition est stable, et il vit de façon autonome dans un appartement subventionné à Kitchener. Dans sa communauté, il reçoit le soutien de l'Association des services communautaires de santé mentale.

Au cours des deux dernières années, Monsieur A. avait manifesté le désir de rendre visite à sa famille dans un camp de réfugiés Kényan. Sauf sa soeur qui se trouve dans l'Ouest canadien, tous ses frères et soeurs (environ 10) étaient dans le camp de réfugiés ou au Soudan. Étant donné que les prestations du POSPH constituent sa seule source de revenus, on a établi un budget qui permettrait de réaliser des économies importantes afin de financer le voyage éventuel.

Monsieur A. répondait aux critères du TCP pour le voyage et le 4 avril 2007, il s'est envolé de Toronto vers Nairobi. Malheureusement, pendant qu'il demeurait à son hôtel de Nairobi, avant de prendre la direction de la frontière soudanaise vers le camp de réfugiés, il s'est fait voler tout l'argent de son voyage. Après un appel urgent à son travailleur de l'Association des services communautaires de santé mentale, nous avons fait le nécessaire pour lui faire parvenir des fonds additionnels. D'autres petits montants lui ont été envoyés au cours du voyage.

Après plusieurs jours, Monsieur A. est arrivé au camp de réfugiés à la frontière entre le Soudan et le Kenya où il a rencontré ses frères et soeurs. Un de ses frères est médecin dans le camp. Il a également traversé la frontière du Soudan pour visiter sa région natale. Il a eu la tristesse d'apprendre que sa mère, un de ses frères et une de ses soeurs avaient été tués au Soudan.

Monsieur A. est revenu chez lui le 17 mai 2007. Il a affirmé qu'il s'agissait du voyage de sa vie et qu'il ne l'aurait manqué pour rien au monde. Le voyage n'a

été rendu possible que par l'excellent travail d'équipe entre l'Association des services communautaires de santé mentale, le personnel du BTCP et le client.

De nos clients.

Chère équipe du TCP :

Je souhaite de joyeuses fêtes aux gens merveilleux du TCP. Il ne fait aucun doute que je suis reconnaissant de ce que vous avez fait pour moi, sur les plans financier et juridique. Quand j'étais très malade, je ne me rendais pas compte de ce que je faisais avec mes biens, surtout avec mon argent. Je suis heureux que mon médecin m'ait confié à vos soins à ces égards. Je ne contesterai pas mon incapacité à gérer l'argent et les affaires juridiques. Je ferai de mon mieux pour ne pas être mesquin envers vous en raison de ce que vous faites pour gérer mes affaires financières et juridiques. Je vous remercie beaucoup de me supporter, et encore une fois je vous dis bravo!

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Et lors d'une conversation :

Mme B. nous affirme que le BTCP a changé sa vie. Elle croulait autrefois sous les dettes et est devenue suicidaire et dépressive. Elle affirme que, grâce au BTCP, elle n'a plus aucune dette, elle suit un budget et il n'y a plus d'agents de recouvrement qui la pourchassent. Fait plus important, elle a une nouvelle vie et n'est plus suicidaire. Elle a dit qu'elle « aurait beau avoir un million de dollars, elle voudrait encore que notre bureau en fasse la gestion à sa place ». Elle a aussi mentionné qu'elle aime venir prendre ses chèques à notre bureau, étant donné que cela lui donne un prétexte pour se lever, affronter la journée et aller rencontrer des gens.

Je vous remercie.

Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique

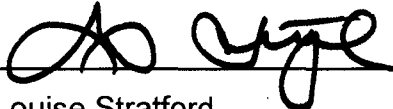
BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, sauf en ce qui concerne le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande, et comprennent, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public est déterminé à se conformer aux normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques pour fournir des garanties raisonnables quant à la fiabilité de l'information financière et assurer la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes de gestion et veiller à ce que les pratiques et rapports sont diffusés à la tutrice et curatrice publique et son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion jugeant si les états financiers sont équitablement présentés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, compte tenu du fait que le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande. Le rapport du vérificateur indique les grandes lignes de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique



Sharon Yetter
Directrice financière

Le 25 Mai 2007

**Le Tuteur et curateur public
de l'Ontario
États financiers
Pour l'exercice complété le 31 mars 2007**

Contenu

Rapport du vérificateur	2
États financiers	
Bilan	3
État des revenus et des dépenses – successions et fiducies	4
État des revenus et des dépenses – Fonds d'administration	5
États de l'évolution des soldes des fonds	6
État des flux de trésorerie	7
Résumé des principales politiques comptables	8 – 10
Notes afférentes aux états financiers	11
Annexe A – Fonds à revenu fixe	12
Annexe B – Fonds diversifié	13
Annexe C – Fonds canadien de revenu et de dividende	14
Annexe D – Honoraires du Tuteur et curateur public	15
Annexe E – Recettes des placements des successions et fiducies	15



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états des recettes et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie des successions et fiducies et du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 25 mai 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan
(en milliers de dollars)


Le 31 mars 2007

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2007	2006	2007	2006
Actif				
Espèces et quasi-espèces	2,443	\$ 5,617	\$ 47	\$ 135
Comptes débiteurs	3,707	3,260	1,882	3,472
Obligations et autres titres de créance	29,888	24,507	-	-
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	953,585	919,238	11,227	3,942
Fonds diversifié (Annexe B)	60,186	59,545	55,793	65,937
Fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)	19,586	-	15,864	-
Actions et autres titres	49,821	56,012	-	-
Biens immobiliers	68,271	68,412	-	-
Autres éléments d'actif	13,453	12,948	-	-
	1,200,940	1,149,539	84,813	73,486
Frais de projets spéciaux reportés	-	-	6,703	5,463
	1,200,940	\$ 1,149,539	\$ 91,516	\$ 78,949
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	22,290	22,032	2,415	421
Soldes des fonds	1,178,650	1,127,507	89,101	78,528
	1,200,940	\$ 1,149,539	\$ 91,516	\$ 78,949

Éventualités (Note 5)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario


Tuteur et curatrice publique


Directrice financière

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007	2006
Recettes		
Recettes de pension	64,232 \$	61,609 \$
Avantages sociaux	56,429	52,517
Recettes de placements (Annexe E)	42,393	33,566
Autres recettes	25,862	22,145
Plus-value nette des placements non réalisée	4,871	7,932
Plus-value des placements réalisée	6,317	100
	200,104	177,869
Dépenses		
Installations	77,167	74,890
Allocations	23,882	23,585
Honoraires du Tuteur et curateur public (Annexe D)	21,774	20,820
Autre dépenses	9,532	8,350
Frais de subsistance	8,840	8,340
Taxes	7,248	10,466
Frais funéraires	4,420	4,214
Frais médicaux	3,946	3,817
Services publics	2,374	2,269
Frais immobiliers	2,118	6,424
Assurance	785	808
	162,086	163,983
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	38,018 \$	13,886 \$

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007	2006
Recettes		
Placements - fonds de revenu fixe (Annexe A)	1,734 \$	1,214 \$
Placements - fonds diversifié (Annexe B)	2,460	6,158
Placements - fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)	772	-
Plus-value des placements réalisée	1,898	192
	<u>6,864</u>	<u>7,564</u>
Droits perçus (net) (Annexe D)	20,644	19,727
	<u>27,508</u>	<u>27,291</u>
Dépenses		
Traitements et salaires	22,124	21,514
Avantages sociaux des employés (Note 3)	2,740	2,741
Services (Note 3)	2,913	2,724
Transport et communications	1,257	1,184
Fournitures et équipement	696	639
	<u>29,730</u>	<u>28,802</u>
Montant recouvré du ministère du Procureur général (Note 3)	(13,193)	(12,271)
	<u>16,537</u>	<u>16,531</u>
Demandes de règlement (recouvrements)	398	(64)
	<u>16,935</u>	<u>16,467</u>
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	10,573 \$	10,824 \$

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution du soldes des fonds - Successions et fiducies (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007

	Fiducies de clients	Mineurs	Justiciables	Successions de personnes décédées (note 1)	Fiducies relatives à des cimetières	Biens de sociétés confisqués	Fiducies de sociétés	Titres fonciers	Total 2007	Total 2006
Solde, au début de l'exercice	\$ 415,202	380,586	191,979	104,479	22,008	8,072	3,066	2,115	1,127,507 \$	1,091,094 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	13,557	18,397	6,250	(689)	158	255	12	78	38,018	13,886
Contribution (distribution) de capital net de clients	9,828	(19,588)	17,349	7,870	(1,614)	(22)	-	(698)	13,125	22,527
Solde, à la fin de l'exercice	\$ 438,587	379,395	215,578	111,660	20,552	8,305	3,078	1,495	1,178,650 \$	1,127,507 \$

État de l'évolution du soldes des fonds - Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007

	Fonds des projets spéciaux	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse d'évaluation de la capacité	Fonds non-affectés	Total 2007	Total 2006
Solde, au début de l'exercice	\$ 20,701	\$ 5,000	\$ 3,000	\$ 100	\$ 100	49,627	78,528 \$	67,704 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	4,358	(258)	(116)	-	(24)	6,613	10,573	10,824
Transferts entre fonds	-	6,258	116	-	24	(6,398)	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	\$ 25,059	\$ 11,000	\$ 3,000	\$ 100	\$ 100	49,842	89,101 \$	78,528 \$

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2007	2006	2007	2006
Encaisse fournies par (utilisée dans)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des recettes sur les dépenses	38,018	\$ 13,886	10,573	\$ 10,824
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes avec l'encaisse nette tirée des activités d'exploitation				
Plus-value non réalisée des placements	(4,871)	(7,932)	(1,726)	(4,563)
Comptes débiteurs	(447)	2,245	1,590	(1,864)
Autres éléments d'actif	(505)	(1,097)	-	-
Comptes créditeurs	258	8,933	1,994	(2,364)
	32,453	16,035	12,431	2,033
Activités de placement				
Achat/rachat net de				
Obligations et autres titres de créances	(5,381)	(739)	-	-
Placements dans le Fonds à revenu fixe	(34,347)	(37,269)	(7,285)	(605)
Actions et autres valeurs mobilières	7,139	(1,816)	-	-
Placements dans le Fonds diversifié	2,884	2,639	11,266	(1,141)
Fonds canadien de revenu et de dividende	(19,188)	-	(15,260)	-
Biens immobiliers	141	474	-	-
Frais de projets spéciaux reportés	-	-	(1,240)	(247)
Contribution de capital net de clients	13,125	22,527	-	-
	(35,627)	(14,184)	(12,519)	(1,993)
Net (diminution) augmentation des espèces et quasi-espèces	(3,174)	1,851	(88)	40
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	5,617	3,766	135	95
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	2,443	\$ 5,617	47	\$ 135

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2007

Nature des opérations	<p>Le Tuteur et curateur public de l'Ontario (« le Tuteur et curateur public ») est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ la gestion des biens des adultes incapables◆ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;◆ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la <i>Loi sur les biens en déshérence</i>◆ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;◆ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance. <p>Le Tuteur et curateur public est exempté des impôts sur le revenu provinciaux et fédéraux en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).</p>
Méthode de comptabilité	<p>Le Tuteur et curateur public prépare ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et suit les principes comptables généralement reconnus au Canada.</p>
Successions et fiducies	<p>Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur ou curateur en vertu de la <i>Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui</i>, la <i>Loi sur le Tuteur et curateur public</i>, la <i>Loi sur l'administration des successions par la Couronne</i>, la <i>Loi sur les successions</i> et diverses autres lois.</p>
Fonds d'administration	<p>Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la <i>Loi sur le Tuteur et curateur public</i> et pour payer les frais de fonctionnement.</p> <p>Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la <i>Loi sur le Tuteur et curateur public</i>.</p> <p>Les fonds affectés à des buts spécifiques sont identifiés ci-dessous</p> <p>Fonds des projets spéciaux</p> <p>Le Fonds des projets spéciaux a été constitué pour prévoir le financement des projets spéciaux importants du Tuteur et curateur public. Une partie des recettes provenant du Fonds non affecté, investies dans le Fonds diversifié, le Fonds canadien de revenu et de dividende, et les fonds à revenu fixe, est intégrée aux recettes du Fonds des projets spéciaux. À ce jour, un financement d'environ 12 millions de dollars a été affecté au développement et à la mise en œuvre d'un nouveau système de technologie de gestion des fiducies.</p> <p>Caisse d'assurance</p> <p>La <i>Loi sur le Tuteur et curateur public</i> et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.</p> <p>Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 258 058 \$ (30 788 \$ en 2006) auquel on ajoute un transfert de 6 000 000 \$ supplémentaire (2 800 000 \$ en 2006) du fonds non affecté.</p> <p>Caisse de réserve dans les cas de litige</p> <p>L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts des instances juridiques engagés par le Tuteur et curateur public au nom de ses clients dans les cas de litiges.</p>

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2007

Au cours de l'exercice, les frais juridiques de 115 721 \$ engagés au nom des clients (en 2006, les frais juridiques ont excédé les remboursements de 113 866 \$) ont été remboursés à même le Fonds non affecté.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Caisse d'évaluation de la capacité

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 24 309 \$ (18 630 \$ en 2006) du Fonds non affecté.

Espèces et quasi-espèces

Cette rubrique comprend les espèces et les quasi-espèces, y compris les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec échéance de moins de 90 jours.

Valeur des instruments financiers

Le tuteur et curateur public considère que les émissions d'obligations et autres titres de créances, les fonds diversifiés, de revenu canadien et de dividende, et les actions et autres titres, comme des instruments financiers détenus pour être négociés. La juste valeur de ces instruments a été déterminée conformément aux cours publiés sur le marché actif, le cas échéant. Pour déterminer la juste valeur, on n'a pas procédé à des ajustements des frais de transaction puisqu'ils ne sont pas considérés comme importants. L'état des revenus et dépenses reflète l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

Le tuteur et curateur public considère les fonds à revenu fixe, qui sont des fonds placés dans des instruments du marché monétaire et des obligations dans le cadre d'une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde, comme des instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance. Dans les présents états financiers, ces instruments financiers sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes de ces instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Le tuteur et curateur public s'expose aux risques financiers suivants :

- Les investissements sont sujets au risque que les montants fluctuent en raison des changements aux taux d'intérêt commerciaux
- Les investissements sont sujets au risque que les montants fluctuent en raison des changements aux taux de change
- L'investissement dans un portefeuille diversifié permet d'atténuer les risques

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2007

Obligations, autres titres de créances, actions et autres titres	Les obligations et autres titres de créances des successions et des fiducies qui appartiennent à des clients individuels, et qui ne font pas partie des fonds communs du Tuteur et curateur public, sont inscrits en fonction des cours du marché à la fin de l'exercice, s'ils sont disponibles, ou à la plus récente valeur reçue par des tiers.
Autres éléments d'actif	D'autres éléments d'actif de successions et de fiducies sont enregistrés à la valeur évaluée à la date de prise en charge des successions et fiducies.
Biens immobiliers	Les biens immobiliers des successions et fiducies sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la prise en charge des successions et fiducies.
Frais reportés d'un projet spécial	Les coûts d'un projet spécial relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fiducies engagés entre 2002 et 2007 ont été reportés. Ces frais seront amortis compte tenu de la meilleure estimation par la direction de la durée de vie utile du système. L'amortissement commencera dans la période durant laquelle le système devient opérationnel.
Conversion de devises	<p>Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :</p> <p>À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.</p> <p>À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2007, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.</p>
Constatation des produits	Les recettes de successions et de fiducies provenant des rentes de retraite, avantages sociaux, placements, autres et plus-value réalisée des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. La plus-value nette non réalisée des placements représente les gains non réalisés de l'évolution de la valeur marchande des obligations et autres titres de créances, du Fonds diversifié, du Fonds canadien de revenu et de dividende, des actions et autres valeurs.
Utilisation des prévisions	La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

1. Successions de personnes décédées et fonds dévolus à la Couronne

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et la *Loi sur les successions*.

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public, et qui ne sont pas réclamés après une période de dix ans, doivent être affectés au Trésor de la province. Les transferts de ces biens au Trésor de la province sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les successions de personnes décédées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Au cours de l'exercice, la somme de 1 571 914 \$ (2 118 963 \$ en 2006) a été transférée au Trésor.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Opérations entre personnes apparentées

Le Tuteur et curateur public considère que le gouvernement de la province d'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne d'être des parties apparentées. Dans l'exercice normal des affaires, les opérations suivantes ont été conclues avec ces parties apparentées sans frais pour le Tuteur et curateur public et, par conséquent, ne sont pas indiquées dans les états financiers :

- Le Tuteur et curateur public verse des prestations de retraite à ses employés grâce à la participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (« MSG ») finance la cotisation de l'employeur au régime de retraite.
- Le coût des avantages sociaux à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est payé par le MSG.
- Le Tuteur et curateur public occupe des locaux loués par le ministère du Procureur général.
- Le MSG offre les services de traitement de la paye et des paiements au Tuteur et curateur public.

Le ministère du Procureur général offre un financement partiel pour les opérations du Tuteur et curateur public, ce qui est indiqué dans les états financiers.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

Le Tuteur et curateur public en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 690 000 \$ (1 045 850 \$ en 2006) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 706 946 \$ (3 841 250 \$ en 2006). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers, car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds, mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public en sa capacité de dépositaire détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

5. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées. Les règlements extrajudiciaires, s'il en est, sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

6. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Certains montants des années antérieures ont été recalculés pour correspondre à votre présentation de l'année en cours.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Fonds à revenu fixe

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2007	2006
PLACEMENTS		
Encaisse	787 \$	2,117 \$
Intérêt couru	11,362	10,472
Placements à court terme	539,604	525,251
	551,753	537,840
Placements à moyen terme		
Obligations de sociétés (i)	18,150	24,883
Obl. du gouvernement fédéral (ii)	37,209	98,688
Obl. de gouvernements provinciaux (iii)	169,238	99,977
Obl. d'établissements financiers (iv)	188,462	161,792
	413,059	385,340
	964,812 \$	923,180 \$
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	953,585 \$	919,238 \$
Administration	11,227	3,942
	964,812 \$	923,180 \$
RECETTES		
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	34,431 \$	27,930 \$
Administration	1,734	1,214
	36,165 \$	29,144 \$

Les placements à court terme au 31 mars 2007 portaient des taux d'intérêt annuels variant entre 2,60% et 7,25% (de 2,60% à 7,75% en 2006), et avaient des échéances variant entre 2 et 303 jours (de 1 et 259 jours en 2006).

Les placements à moyen terme au 31 mars 2007

	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Valeur juste
(i) Obligations de sociétés 1 - 3 ans	4.00 - 6.00%	18,150 \$	18,023 \$
		18,150	18,023
(ii) Gouvernement fédéral 1 - 3 ans	4.10 - 6.00%	37,209	37,042
		37,209	37,042
(iii) Gouvernements provinciaux 1 - 3 ans	4.00 - 6.50%	169,238	168,634
		169,238	168,634
(iv) Établissements financiers 1 - 3 ans	3.50 - 10.85%	120,392	120,271
3 ans et plus	3.96 - 6.75%	68,070	67,810
		188,462	188,081
		413,059 \$	411,780 \$

Fonds de revenu fixe

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la Loi sur les fiduciaires en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Ceci inclut les fonds fiduciaires en devises américaines dans les cas où le comptable de la Cour supérieure de justice reçoit l'ordre de la Cour de conserver ces fonds en devises américaines.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public. Durant l'exercice, le taux prescrit pour les fonds canadiens a varié de 3,50 % à 4,00 % (en 2006, il était de 3,25 %), et pour les fonds en devises américaines, il a varié de 3,75 % à 4,75% (de 2% à 3% en 2006).

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Fonds diversifié

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2007	2006
PLACEMENTS		
Encaisse	49 \$	83 \$
Nets autre (dettes) d'actif	(172)	169
Billets à court terme	1,916	2,002
	1,793	2,254
Obligations	43,946	44,039
Actions canadiennes	45,094	39,146
Actions étrangères	25,146	40,043
	115,979 \$	125,482 \$
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	60,186 \$	59,545
Fonds d'administration	55,793	65,937
	115,979	125,482
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	1,884 \$	1,824 \$
	2,736	4,864
Appréciation non réalisée	788	(468)
Appréciation (dépréciation) non réalisée des fonds diversifiés	3,524 \$	4,396 \$
Appréciation net non réalisée		
	7,244	164
Appréciation réalisée des placements	(927)	(64)
Dépréciation nette réalisée des fonds diversifiés	6,317 \$	100 \$
Appréciation nette réalisée des placements	11,725 \$	6,320 \$
	1,339 \$	1,595 \$
Administration		
Revenus de placement	314	5,513
Appréciation non réalisée	807	(950)
Appréciation (dépréciation) non réalisée des fonds diversifiés	1,121	4,563
Appréciation net non réalisée		
	2,848	258
Appréciation réalisée des placements	(950)	(66)
Dépréciation nette réalisée des fonds diversifiés	1,898	192
Appréciation nette réalisée des placements	4,358 \$	6,350 \$

Les billets à court terme et obligations portent intérêt à des taux annuels allant de 3,75 % à 12,20 % (de 3% à 11,45% en 2006), avec des dates d'échéance allant de 11 jours à 99 ans (de 6 jours à 43 ans en 2006)

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires en matière de placements* et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Le fonds d'administration participe également au fonds diversifié.

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur juste.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe C - Fonds canadien de revenu et de dividende

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2007	2006
PLACEMENTS		
Encaisse	11	\$ - \$
Autre actifs nets	532	-
Billets à court terme	945	-
	<u>1,488</u>	<u>-</u>
Obligations	16,049	-
Actions canadiennes	17,913	-
	<u>35,450</u>	<u>\$ - \$</u>
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	19,586	\$ -
Fonds d'administration	15,864	-
	<u>35,450</u>	<u>\$ - \$</u>
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	209	\$ - \$
Plus-value non réalisée du Fonds canadiens de revenu et dividende	399	-
	<u>608</u>	<u>\$ - \$</u>
Administration		
Revenu de placement	167	\$ -
Plus-value non réalisée du Fonds canadiens de revenu et dividende	605	-
	<u>772</u>	<u>\$ - \$</u>

Les billets à court terme et obligations au 31 mars 2007 portent intérêt à des taux annuels variant de 3,70% à 7,60%, avec des dates d'échéance variant de 47 jours à 29 ans.

Fonds canadien de revenus et dividende

À compter du 1er octobre 2006, le Tuteur et curateur public a ajouté un nouveau fonds canadien de revenus et dividendes aux options de placement offertes à ses clients. Ce fonds est constitué d'un portefeuille équilibré d'actions canadiennes productives de haute qualité qui comprennent des actions ordinaires et privilégiées offrant des dividendes et des titres à revenu fixe conçus de façon à générer un revenu constant et une appréciation du capital à long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices de la Loi sur les fiduciaires en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Le fonds d'administration participe également au fonds canadien de revenu et de dividendes

Les revenus gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être versés dans le compte en fiducie du client chaque mois ou être réinvestis dans ce fonds.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe D - Honoraires du Tuteur et curateur public

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007		2006
Fiducies de clients	14,057	\$	12,805 \$
Mineurs	2,911		2,687
Successions de la Couronne	3,164		3,750
Justiciables	1,166		1,139
Services juridiques d'un tuteur à l'instance nommé par le tribunal	116		102
Fiducies relatives aux cimetières	166		188
Fiducies de bienfaisance	147		121
Actifs de sociétés/fiducies de sociétés confisqués	47		28
	<hr/>		<hr/>
Honoraires du Tuteur et curateur public - Successions et fiducies	21,774		20,820
Moins : Coûts non récupérés de services payants	(1,130)		(1,093)
	<hr/>		<hr/>
Droits perçus (nets) - Fonds d'administration	20,644	\$	19,727 \$

Annexe E - Recettes des placements des successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007		2006
Fonds a revenu fixe (Annexe A)	34,431	\$	27,930 \$
Fonds diversifié (Annexe B)	1,884		1,824
Fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)	209		-
Recettes de autre placements détenus pour les clients	5,869		3,812
	<hr/>		<hr/>
	42,393	\$	33,566 \$
